



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 16862

Texte de la question

M Marc Reymann appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les propositions presentees par la confederation force ouvriere, relatives aux problemes de la retraite, etudies dans le cadre du Xe Plan et presentes par le rapport Teulade. Il lui demande la suite qu'il envisage de reserver a la proposition de force ouvriere tendant a une progression du taux (actuellement 52 p 100) des pensions de reversion pour atteindre 60 p 100.

Texte de la réponse

Reponse. - Sensible a la situation des personnes veuves, le Gouvernement, tenant compte des perspectives financieres du regime general d'assurance vieillesse, examine la possibilite d'ameliorer les conditions d'attribution des pensions de resersion.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16862

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 1989, page 3774